

AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire Prévisions budgétaires 2025 Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

Avis public est par la présente donné par la greffière adjointe de la Ville de Saint-Césaire, en vertu de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Césaire pour l'année 2025 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal qui sera tenue le :

Mardi, 17 décembre 2024 à compter de 19 h 00

Les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2025 et sur le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Fait à Saint-Césaire, le 6 décembre 2024



M^e Isabelle François, avocate
Directrice générale et greffière